



COMMUNIQUÉ

12-07-2022

Canicule et fortes chaleurs :

Aidons nos aînés à garder le contact et informons-les des réflexes à prendre

Les services et élus du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon sont engagés à réagir face aux périodes de pics de chaleur (attendues en fin de semaine et début de semaine prochaine) ou de canicule, notamment dans le cadre des alertes déclenchées. Ils souhaitent également prévenir et informer, auprès de toutes personnes âgées ou fragiles, des mesures à prendre chez soi au quotidien.

Chaque année, lors des fortes chaleurs, les services du CCAS de la Ville de Besançon portent une attention particulière à plus de 2 400 personnes isolées, âgées et/ou en situation de handicap. En particulier, la Maison des Seniors pilote et met en œuvre le [Plan Canicule](#) mis en place durant les pics de chaleur.

Celui-ci consiste à mobiliser les agents du CCAS, travailleurs sociaux, aides à domicile, aides-soignants, personnels infirmiers et volontaires d'autres services ou directions, afin de **prendre soin des personnes inscrites sur le registre nominatif des personnes fragiles et isolées, registre également connu sous le nom de liste « VIGAL »**.

Sans attendre le déclenchement de la vigilance orange canicule, les bénéficiaires du CCAS peuvent aussi s'appuyer sur les compétences, le professionnalisme et l'anticipation des équipes qui restent en lien avec le service d'appel et de veille de la Maison des Séniors.

Durant l'alerte canicule, le dispositif prévoit des appels quotidiens aux personnes inscrites sur la liste VIGAL afin de prendre des nouvelles et de rappeler les bons gestes en cas de fortes chaleurs. Si besoin, des visites à domicile sont organisées afin de s'assurer de la santé de ces habitants fragiles. Pour garantir un contact 7j/7, c'est un total de 46 agents qui sont mobilisés tout l'été en renfort de la Maison des Seniors, avec un appel à volontaires qui dépasse le périmètre du seul CCAS.

Au-delà, des actions de sensibilisation sont mises en œuvre au sein de toutes les résidences autonomie et structures d'hébergement du CCAS. C'est également le cas pour les personnes qui se trouvent à la rue, ou bien durant les distributions d'aide alimentaire.

Aujourd'hui, 200 personnes sont recensées et inscrites sur le registre nominatif des personnes fragiles et isolées. Les inscriptions sont possibles à tout moment, y compris lorsqu'un épisode d'alerte est déclenché. Elles peuvent se faire pour soi-même ou pour un proche, auprès de la Maison des Séniors :

- En remplissant le [formulaire en ligne](#)
- En retournant la [fiche d'inscription](#)
- Par téléphone au 03 81 41 22 04.

Et il est essentiel, au-delà de l'action municipale, de rappeler à tous les habitants les réflexes à avoir en périodes de pics de chaleur ou de canicule :

- Fermer volets et fenêtres pendant la journée et aérer la nuit ;
- Éviter de sortir durant les heures les plus chaudes de la journée ;
- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif et manger normalement ;
- Limiter les activités physiques ;
- Humidifier son corps régulièrement : douches, serviettes humides...
- Ne pas hésiter à consulter un médecin ou appeler le 15 en cas de malaise ou de trouble du comportement.

Contacts

Sylvie WANLIN – Adjointe à la maire déléguée à la solidarité,
Première vice-présidente au Centre Communal d'Action Sociale
Mail : sylvie.wanlin@besancon.fr

Virginie POUSSIER – Directrice de l'Autonomie, CCAS
Tél. 06 47 11 87 99 / Mail : virginie.poussier@besancon.fr

Contacts presse

Auriane CALVÉS

Cécile PRUDHOMME

06 33 67 25 23

06 84 37 60 09

auriane.calves@besancon.fr

cecile.prudhomme@besancon.fr